RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Jacques Chirac
Meymac

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

Informations destinées aux parents et aux élèves de troisième

Année scolaire 2024.2025

Collège Jacques Chirac *12 Bd du Pré Soubise 19250 Meymac*
05.44.41.92.30 *Mail : ce.0190025z@ac-limoges.fr Site internet : www.clg-**meymac**.ac-limoges.fr*

Informations sur la scolarité en classe de 3ème destinées aux élèves et à leurs parents

Madame, Monsieur,

La classe de 3ème revêt une importance toute particulière car elle fait l'objet de différentes étapes (une épreuve en fin d'année et une orientation à choisir).
Ce dossier d'information a pour but de vous renseigner, entre autres, sur la nature des épreuves du Brevet pour la **session 2025.**

Le diplôme national du brevet sanctionne la formation acquise à l'issue de la scolarité suivie dans les collèges (...). Il atteste la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Code de l'Éducation

Le Diplôme National du Brevet met pour la première fois les élèves en situation d'examen. Il confirme la formation suivie tout au long de la scolarité à l'école et au collège.
Véritable examen, il se déroule anonymement, porte sur les mêmes sujets nationaux, marque l'égalité de traitement entre tous les jeunes. **Moment symbolique, il marque l'entrée dans une autre scolarité.**

Les enjeux sont importants mais tout à fait réalisables avec un travail régulier, assidu et respectueux des consignes données par les professeurs.

Vous trouverez dans ce livret des informations sur :

1) Le DNB
2) La maîtrise du socle commun
3) Le livret scolaire unique
4) Le stage en entreprise
5) L'orientation
6) Educonnect
7) Certifications

LA PRINCIPALE
AM ROPARS

LE DNB 2025

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu **les jeudi 26 et vendredi 27 juin 2025.**

Dans tous les cas, nous vous rappelons que vous devez faire établir, si cela n'est pas encore le cas, la carte nationale d'identité ou le passeport pour votre enfant qui sera nécessaire lors de son inscription en décembre/janvier et à présenter lors des examens blancs.

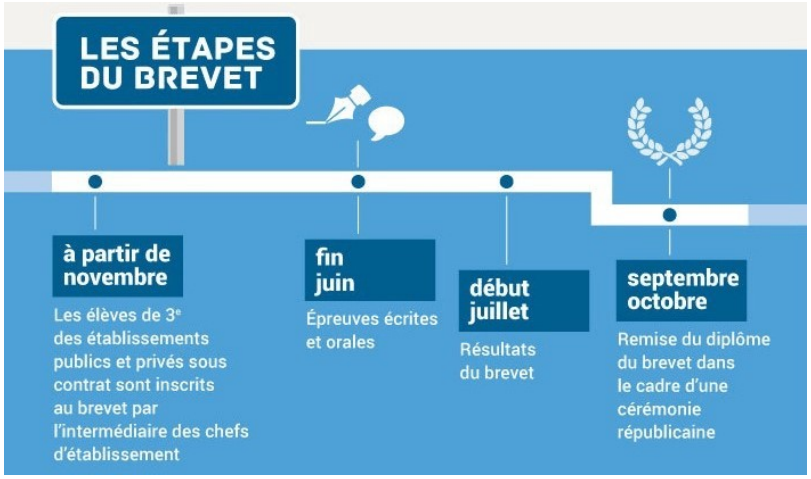

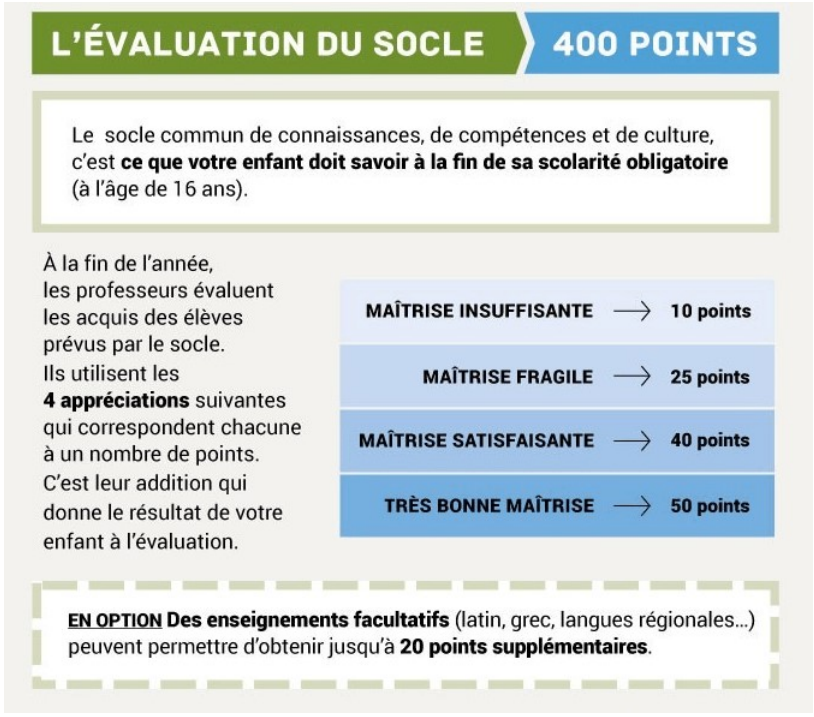

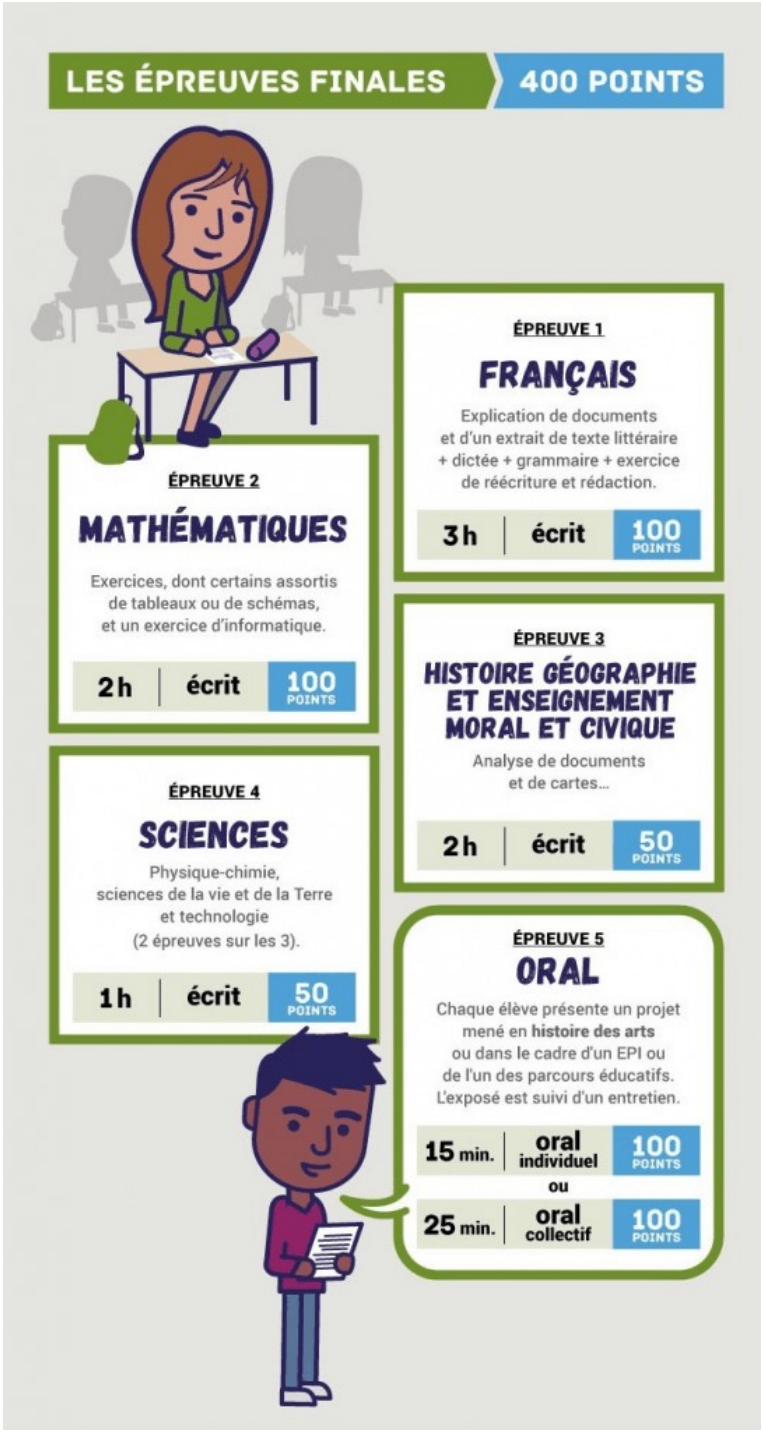

NOUVEAU

La note de l'épreuve d'histoire-géographie enseignement moral sera détaillée sur le relevé de notes de la manière suivante : la note HG sur 40 points et la note EMC sur 10 points.
Aucun changement sur le déroulement et le contenu de l'épreuve, aucun impact sur le sujet de l'épreuve.

L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE 480 POINTS	+ DE 560 POINTS	+ DE 640 POINTS
MENTION ASSEZ BIEN	MENTION BIEN	MENTION TRÈS BIEN

NOUVEAU

L'attribution d'une mention très bien avec les félicitations du jury pour le candidat

dès lors qu'il a obtenu un total de points au moins égal à 720 sur 800.

📖 **2 Brevets blancs** sont programmés : les **jeudi 13 et vendredi 14 février** et **mardi 13 et mercredi 14 mai 2025.**

1 – Le Diplôme National du Brevet (DNB) des Collèges Session juin 2025

Le total des points prend en compte deux éléments : le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les notes obtenues aux épreuves d'un examen terminal.

La maîtrise du socle commun

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture s'appuie sur l'appréciation du niveau atteint dans chacun des quatre objectifs de connaissances et de compétences du premier domaine (les langages pour penser et communiquer) et dans chacun des quatre autres domaines.

Les huit composantes du socle commun prises en compte sont :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Les représentations du monde et l'activité humaine

Ces différentes composantes sont évaluées selon une échelle à quatre niveaux : maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise. Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des évaluations menées au long du cycle 4 par les enseignants.

Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

La maîtrise du socle commun est notée sur **400 points**.

*Les élèves ayant suivi un **enseignement de complément** : Langues et cultures de l'antiquité (latin) ou Chorale bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

Un élève a la possibilité de suivre ces 2 enseignements de complément sans toutefois pouvoir cumuler le bonus de points. Il faudra faire un choix au moment de l'inscription au brevet.

Les épreuves de l'examen terminal

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte cinq épreuves finales obligatoires évaluées sur 400 points (quatre épreuves écrites communes à l'ensemble des candidats et une épreuve orale).

Les programmes des épreuves

Les sujets et les modalités des **épreuves écrites** correspondent aux programmes du cycle 4 ou à celui de la classe de troisième lorsque le programme disciplinaire du cycle 4 le précise.

Les **épreuves écrites** se passeront dans l'ordre suivant :

- épreuve écrite de français (3 heures)
- épreuve écrite de mathématiques (2 heures)
- épreuve écrite d'histoire-géographie-enseignement moral et civique (2 heures)
- épreuve écrite de sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, ou technologie - 2 disciplines sur 3) (1 heure). Les 2 épreuves seront connues en juin.

L'**épreuve orale** porte sur un objet d'étude abordé dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou un projet mené dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire ou des parcours éducatifs.

1. Épreuve écrite de français

Durée de l'épreuve : **3 heures**

L'épreuve prend appui sur un corpus de français, composé d'un texte littéraire et éventuellement d'une image en rapport avec le texte.

L'épreuve notée sur **100 points** est composée d' :

- **un travail sur le texte littéraire et, éventuellement, sur une image** (50 points - 1 h 10 minutes) :
  - Grammaire et compétences linguistiques : des questions permettant d'évaluer les compétences linguistiques et la maîtrise de la grammaire ainsi qu'un exercice de réécriture sont proposés aux candidats.
  - Compréhension et compétences d'interprétation : des questions permettant d'évaluer à la fois la compréhension du texte et les compétences d'interprétation sont proposées aux candidats.
- **une dictée** (10 points - 20 minutes) de 600 signes environ pour les candidats de série générale et 400 signes environ pour les candidats de série professionnelle.
- **une rédaction** (40 points - 1 h 30 minutes) : deux sujets au choix sont proposés aux candidats.

2. Épreuve écrite de mathématiques

Durée de l'épreuve : **2 heures**

Les exercices qui composent le sujet permettent d'évaluer les connaissances figurant dans le programme de mathématiques du cycle 4 ainsi que la maîtrise des compétences «

chercher », « modéliser », « représenter », « raisonner », « calculer » et « communiquer » décrites dans ce programme.

Le sujet de cette épreuve comporte obligatoirement un exercice d'algorithmique (programmation).

L'épreuve est notée sur **100 points** distribués entre les différents exercices.

3. Épreuve écrite d'histoire - géographie - enseignement moral et civique

Durée de l'épreuve : **2 heures**

L'épreuve notée sur **50 points** est composée de trois exercices : (HG 40 points et EMC 10)

- Exercice 1. Analyser et comprendre des documents en histoire ou en géographie (20 points)
- Exercice 2. Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques et géographiques (20 points)
- Exercice 3. Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)

4. Épreuve écrite de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie, dite « épreuve de sciences »

Durée de l'épreuve : deux fois trente minutes, soit **1 heure**

Seules deux disciplines sur les trois possibles sont évaluées à chaque session (connues en juin).

L'ensemble de cette épreuve est noté sur **50 points**.

5. Épreuve orale de soutenance

Durée de l'épreuve : **15 minutes**

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les connaissances et compétences qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe (sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats) mais sont évalués individuellement.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes). Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe ; chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle.

L'épreuve est notée sur **100 points** :

- Maîtrise de l'expression orale (50 points)
- Maîtrise du sujet présenté (50 points)

<u>Le calendrier de l'épreuve orale</u> :

L'**épreuve orale** sera organisée dans l'établissement le **vendredi 6 juin 2025.**

Madame Cisterne, professeur d'Histoire-Géographie EMC est coordinatrice de l'épreuve orale. Elle informera et conseillera les élèves sur les modalités d'évaluation et remettra à votre enfant le dossier comportant la liste des sujets d'étude la semaine du **14 avril 2025.**

Le dossier devra être retourné à Madame Cisterne pour le **lundi 5 mai 2024**.

2 - La maîtrise du socle commun

Le socle commun de compétences, de connaissances et de culture est publié au bulletin officiel. Il concerne les élèves de 6 à 16 ans. Il correspond pour l'essentiel aux enseignements de l'école élémentaire et du collège qui constituent une culture scolaire commune. L'élève engagé dans la scolarité apprend à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou un projet, en particulier dans une situation nouvelle ou inattendue. Les enseignants définissent les modalités les plus pertinentes pour parvenir à ces objectifs en suscitant l'intérêt des élèves, et centrent leurs activités ainsi que les pratiques des enfants et des adolescents sur de véritables enjeux intellectuels, riches de sens et de progrès.

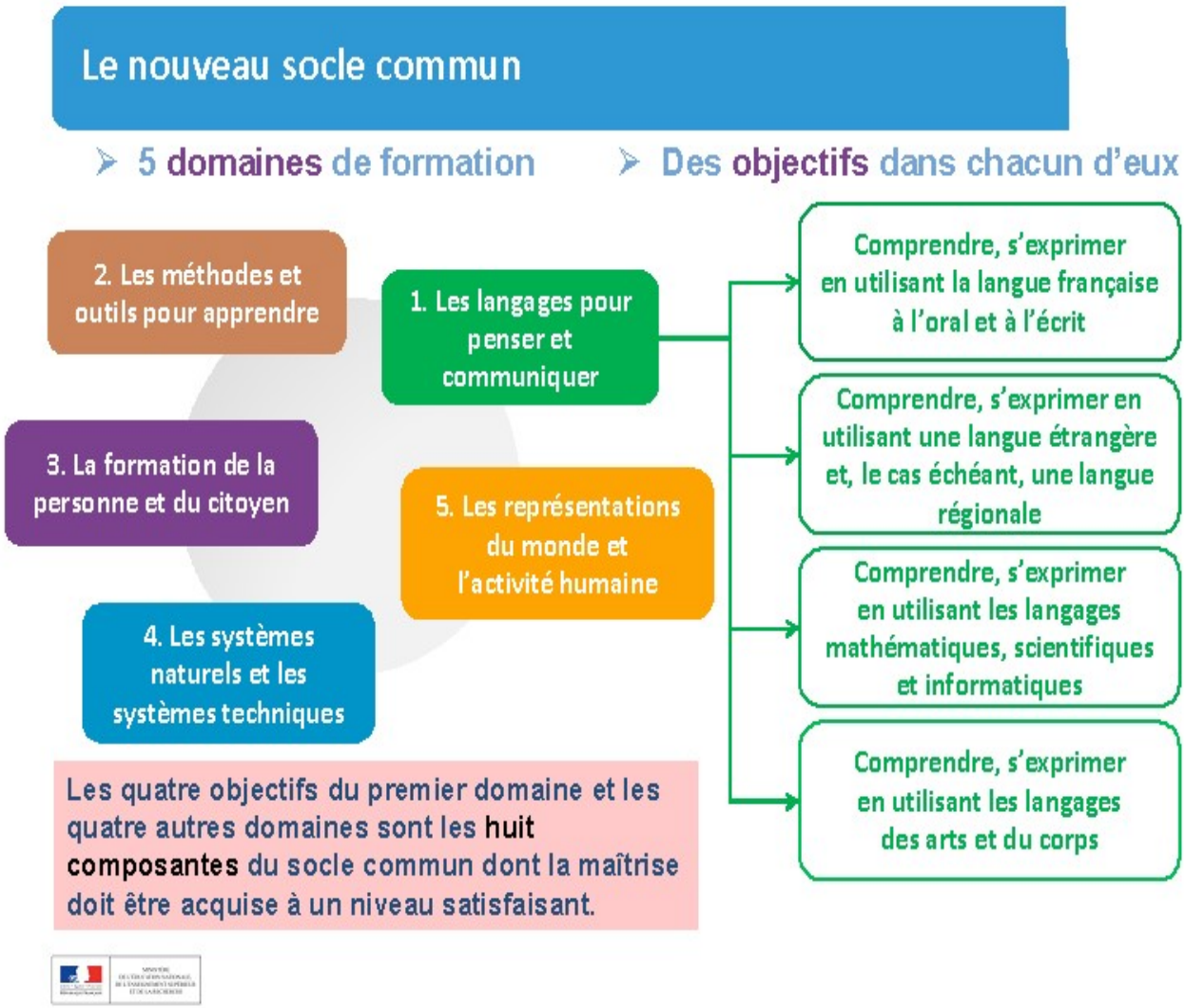

3 - Le Livret scolaire unique du CP à la troisième

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège ont évolué (à compter de la rentrée scolaire 2016) pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale dénommée "**livret scolaire unique du CP à la troisième**".

Le contenu du livret scolaire

En cours de scolarité à l'école et au collège, le livret scolaire d'un élève regroupe :

- les bilans de fin des cycles précédents
- en première année d'un cycle, les bilans périodiques du cycle précédent ;
- les bilans périodiques du cycle en cours ;
- les attestations déjà obtenues : PSC1, ASSR 1 et 2, AER, attestation scolaire "savoir-nager" (ASSN).

Bilans périodiques des acquis et des progrès de l'élève

Les **bilans périodiques** portent sur les acquis et les progrès de l'élève, les éléments du programme travaillés, les parcours éducatifs, les éventuelles modalités spécifiques d'accompagnement mises en place, au collège les enseignements complémentaires et des éléments de vie scolaire.

Ces bilans sont accompagnés d'une annexe de correspondance pour faciliter le dialogue avec les familles.

Les bilans de fin de cycle

Les **bilans de fin de cycle** comprennent une évaluation du niveau de maîtrise des 8 composantes suivantes du socle commun :

- les 4 objectifs de connaissances et de compétences du premier domaine ;
- les 4 autres domaines.

Ces bilans comportent également une appréciation sur les acquis scolaires du cycle, et, le cas échéant, des conseils pour le cycle suivant.

Stage en entreprise

Cette séquence d'observation en milieu professionnel est obligatoire pour tous les élèves des classes de troisième, en application des dispositions de l'article 8 du décret du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves du collège.
Ce stage d'observation s'inscrit dans le PIOD (Parcours d'Information Orientation et de Découverte) de l'établissement. Elle est obligatoire pour tous les élèves de 3ème.
Cette séquence en entreprise correspond à un premier contact individuel par immersion dans un lieu de travail : c'est une étape clé du parcours de découverte. Les collégiens découvrent le monde de l'entreprise : métiers, secteurs et niveaux de qualification variés. Ils s'informent sur les parcours de formation correspondants et comment y accéder.

Date et durée : ***du lundi 9 au vendredi 13 décembre 2025***.

L'organisation de séquences durant les vacances scolaires est formellement exclue.

Possibilité de faire d'autres stages (dispositif Pass Métiers ➔ https://go.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr/pass-metiers/)

Calendrier : un **rapport de stage** est rédigé par chaque élève à partir de son expérience et de l'observation réalisée en entreprise suivant la trame qui a eté transmise par le professeur principal avant le départ en stage.

Ce rapport dûment complété sera à rendre pour la semaine du **13 janvier 2025.**

Un oral de soutenance sera organisé en classe par les professeurs principaux.

Evaluation des rapports de stage :

- l'évaluation sera effectuée en **compétences** (cf grille suivante).

GRILLE D'EVALUATION DU RAPPORT DE STAGE

	Maîtrise insuffisante	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Maîtrise très satisfaisante
S'exprimer à l'oral : L'élève doit être capable d'une prise de parole continue d'une durée variable (5 minutes environ).				
S'exprimer à l'oral : L'élève doit exprimer une impression, un avis.				
Ecrire : Le texte produit doit être rédigé dans une langue suffisamment maîtrisée pour que son intelligibilité ne soit pas compromise.				
Faire preuve de responsabilité, respecter les règles de vie collective, s'engager et prendre des initiatives : S'impliquer dans la mise en place d'un événement dans l'établissement				

Cas des élèves préparant les oraux au Certificat de Formation Générale
(début juin)

Un courrier vous informera en janvier, si votre enfant est éligible. Si vous souhaitez qu'il se présente à cet examen, nous pourrons procéder à son inscription en janvier (*à confirmer*).

Evaluation :

* oral portant sur le rapport de stage avec une préparation préalable.

5 - Le calendrier de l'orientation en troisième

L'objectif de la classe de troisième est d'aider l'élève à cerner son projet personnel et à le préparer à une filière d'études. L'année est jalonnée de moments forts pour l'orientation : entretien personnalisé d'orientation, choix d'orientation, décision d'orientation et d'affectation dans un établissement scolaire.

Conseils de classe :

Les conseils de classe se réunissent 1 fois par trimestre :
1er conseil : 1ère semaine de décembre,
2ème conseil : courant mars,
3ème conseil : fin mai/début juin.

1er trimestre : (*du 2 septembre au 1er décembre*) **: commencer à réfléchir à son projet d'orientation**

L'élève et sa famille s'informent sur les différents parcours possibles après la 3ème et sur leurs débouchés, le monde des métiers. C'est aussi le moment de commencer à penser en termes de projet d'études.

Actions:

- Le Psychologue de l'Education Nationale, Monsieur DEVEYER intervient collectivement en classe pour présenter tous les parcours possibles après la classe de 3ème. Des rencontres individuelles sont également possibles en prenant rendez-vous après de Madame Vergne, CPE.

- Des séquences d'accompagnement à l'orientation sont inscrites à l'emploi du temps des élèves - animées par leur professeur principal avec le soutien ponctuel du professeur documentaliste.

- Une présentation des ressources du CDI (kiosque ONISEP, informatique…) est également proposée.

- Stage d'observation en milieu professionnel en décembre.

2ème trimestre (*du 2 décembre au 16 mars*) **: phase provisoire d'orientation** :

Actions:

- Participation des élèves au carrefour des métiers et de la formation le **mardi 11 mars 2025** à la salle polyvalente d'Ussel. Cette action permet aux élèves de rencontrer des professionnels de divers domaines d'activités et des professeurs des lycées de l'académie.

- Des immersions en établissement post-3ème, sur projet, d'une journée (ou ½ journée) peuvent être mises en place au second trimestre et sont organisées par Madame Vergne, CPE. Veuillez en faire part au professeur principal qui assurera le relai auprès de cette dernière.

- C'est le moment des **journées portes ouvertes** dans les établissements. Le lien vers le calendrier académique sera en ligne sur le site du collège et sera remis à votre enfant par l'intermédiaire de son professeur principal.
- Dans le cadre des cordées de la réussite, des visites d'établissements peuvent être programmées.

- Interventions ponctuelles de professionnels au collège.

<u>Formulation et saisie des vœux provisoires d'orientation</u> :

Les familles indiquent leurs demandes provisoires d'orientation à l'aide d'une fiche navette de dialogue :

- Seconde générale et technologique ou seconde spécifique (attention des dossiers d'admission spécifiques sont demandés, vous rapprocher du professeur principal),
- Seconde professionnelle vers un bac professionnel en 3 ans,
- Première année de CAP,
- Demande de maintien.

De plus, les familles doivent saisir leurs demandes sur **<u>EDUCONNECT</u> (espace à créér).**

A la suite des demandes émises par les familles, le conseil de classe formule des propositions provisoires d'orientation. Le dialogue entre les familles et le conseil de classe peut être poursuivi si les souhaits émis et les propositions faites sont discordants.

<u>3ème trimestre (*du 17 mars au 5 juillet*) : phase définitive d'orientation</u>

Avant le dernier conseil de classe, c'est l'heure des choix définitifs. L'élève et sa famille font connaître leur demande définitive d'orientation sur la « fiche navette rose » ET la saisiront sur **EDUCONNECT**.

Il faut remplir le dossier de demande d'affectation avec les établissements souhaités et les enseignements ou spécialités demandés. Présenter un dossier ne garantit pas toujours une place dans un établissement avec les enseignements ou spécialités de son choix.

Le conseil de classe formule la proposition d'orientation.

- ✓ Si elle est conforme au choix de l'élève : la proposition d'orientation devient alors une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement.
- ✓ Si elle est différente du choix de l'élève : le chef d'établissement prend la décision définitive après un entretien avec la famille permettant un ultime dialogue.
- ✓ Si le désaccord persiste après cette entrevue, la famille peut demander un recours (dans un délai de 3 jours ouvrables suivant la décision prise par le chef d'établissement) auprès d'une commission d'appel qui statuera.
- ✓ Le maintien en classe de 3ème : il peut être choisi mais doit rester exceptionnel.

La décision d'affectation dans un lycée tient compte de la décision d'orientation et du nombre de places disponibles pour chaque section.

Début juillet, la famille reçoit la notification d'affectation dans un lycée public.
Après avoir reçu la notification d'affectation, l'élève et sa famille doivent s'inscrire dans le lycée indiqué sur EDUCONNECT. Cette démarche est indispensable pour s'assurer une rentrée sereine.

Pour le suivi de ces procédures, la chef d'établissement d'origine est l'interlocuteur privilégié, avec l'aide du professeur principal de l'élève et du CIO.

Les familles et les élèves peuvent prendre rendez-vous auprès du Psychologue de l'Education Nationale à la **vie scolaire** du collège OU au CIO d'Ussel **05 87 01 21 19** sur rendez-vous.

M. DEVEYER, Psychologue de l'Education Nationale, assure des permanences au collège un mardi matin tous les quinze jours et reçoit éventuellement les familles au CIO d'Ussel.

NB : Vous pouvez également vous adresser au **Centre d'Information d'Orientation à USSEL 05 87 01 21 19.**

Divers :

Recensement militaire obligatoire à 16 ans

Démarche civique essentielle, le recensement est obligatoire pour tous les jeunes français, garçons et filles, qui doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

*Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire**.*

La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement.

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BAC, permis de conduire, conduite accompagnée, …).

6 - EDUCONNECT

EduConnect est un dispositif d'authentification qui vise à fournir **une authentification unique, tout au long de la scolarité de l'élève (du CP jusqu'à la**

sortie du 2nd degré), pour l'accès des usagers (élèves et responsables légaux) aux services et ressources numériques de l'éducation.

Ce dispositif d'authentification unique permet d'accéder aux Téléservices (Scolarité Services) : à l'orientation, au livret scolaire, à la fiche de renseignements, aux demandes de bourses, paiement de la demi-pension…

Educonnect est une nouvelle identité numérique unique qui permet aussi aux responsables légaux un rapprochement de la fratrie avec des enfants scolarisés éventuellement sur plusieurs établissements scolaires, voir dans différentes académies.

Le numéro de téléphone portable du responsable légal donné lors de l'inscription des enfants ou dans la fiche de renseignements est indispensable pour faire fonctionner ces 2 parcours.

En cas de difficultés de paramétrage de votre compte, veuillez contacter Mme Veillat, secrétaire de direction, soit via votre espace communication de Pronote ou par mail : ce.0190025z@ac-limoges.fr ou bien en téléphonant au 05 44 41 92 30.

7 - CERTIFICATIONS

- **Certification PIX :**

Le décret 2019-919 publié au JO du 01/09/2019 et au BOEN du 10/10/2019 a établi un nouveau Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN). Ces compétences seront travaillées tout au long de la scolarité au collège avec pour objectif la certification des élèves à la fin de la 3ème. Cette certification sera délivrée grâce à la plateforme Pix.

La certification PIX est obligatoire pour les élèves de 3ème.

Pix est une plateforme publique qui permet à tout un chacun (collégien, lycéen, actif, chercheur d'emploi, retraité...) d'auto-évaluer ses compétences numériques et de certifier officiellement ses compétences numériques dans un établissement scolaire ou dans un centre agréé. Pix s'appuie sur un référentiel composé de 16 compétences.

À partir de la 5ème, les élèves peuvent s'inscrire sur la plateforme Pix où ils disposent ainsi d'un suivi régulier de leurs acquis. Ils s'entraînent individuellement ou selon les campagnes définies. Leur professeur de technologie, Monsieur Lecoutre, leur a communiqué individuellement les modalités d'accès à la plateforme PIX.

L'élève de 3ème doit avoir au préalable constitué son profil de compétences numériques sur la plateforme Pix en obtenant à minima un **niveau 1** *(niveau maximum = niveau 8*) sur **cinq compétences** du référentiel (*nombre maximum = 16 compétences*). Aucun autre niveau préalable de certification, de diplôme ou de formation n'est exigé.

Le test de certification est généré de façon spécifique à chaque candidat. Il a pour but de vérifier la sincérité du profil de compétences Pix que le candidat a obtenu au préalable en passant les tests de positionnement librement sur son compte Pix.

La durée officielle de passation du test de certification est de 2 heures. Elle pourra être réduite en fonction des avancées technologiques de Pix. Les épreuves sont divisées en :

Calendrier de passation :
Calendrier national = **du 17 mars au 30 juin 2025** *Semaine à déterminer*

- **Test d'anglais Ev@lang:**

Il s'agit d'un test numérique (*entièrement en anglais et en ligne*) de positionnement en anglais sous forme de questions à choix multiples, réservé aux élèves des classes de 3ème .

Enjeux et objectifs du test :

À l'issue du test, une fiche de résultats est délivrée aux élèves les positionnant sur l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Ce test sera passé au collège et dure 30 minutes en moyenne.

Les différentes épreuves du test permettent de positionner les élèves selon leurs niveaux de compétence du niveau A1 au niveau B1 en compréhension de l'oral et de l'écrit;

Il déterminera le niveau des élèves parmi ceux-ci :

A1 non atteint	A1	A2	B1	Au-delà de B1
	A1+	A2+	B1+	

Calendrier de passation :

Les **épreuves** se dérouleront dans le courant du 2ème trimestre.

- **ASSR2 (Attestation scolaire de sécurité routière) :**

Les **attestations scolaires de sécurité routière (ASSR**) ont été mises en place pour la vérification des connaissances de chacun sur la sécurité routière au cours de la période de scolarité. Les connaissances concernent les principaux risques liés aux usagers de la route :

- Les piétons,
- Les cyclistes,
- Les passagers d'un véhicule,
- Et des futurs automobilistes.

L'ASSR niveau 2 est un **certificat nécessaire** pour passer le permis de conduire, peu importe la catégorie : catégorie A, B ou C. Toutes les personnes nées après 1988 sont concernées.

L'attestation de sécurité routière est exigée pour le **passage au permis** voiture ou permis moto, à absolument conserver par l'élève ou la famille.

Comment obtenir l'ASSR2 ?

L'ASSR de 2ème niveau est destiné pour les élèves en **classe de 3ème**.

L'obtention de l'ASSR2 se fait **par épreuve théorique** avec des *questions à choix multiples* (QCM) en séquences vidéo. L'examen est validé à partir d'une note générale de 10/20. Une séance de rattrapage est disponible à la même période pour tous les élèves ayant reçu une note de moins de 10/20.

Calendrier :

Les **épreuves théoriques** se dérouleront dans le courant du 2ème/3ème trimestre.

Notes :